

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

SUISSE. — BERNE, 8 NOVEMBRE.

L'unanimité s'est prononcée pour les conclusions de la commission chargée de ce qui concerne le *conclusum* relatif aux réfugiés. Le président a pris ensuite la parole, et il a dit :

« Messieurs, la diète extraordinaire de 1830 a rempli la mission dont elle avait été chargée par ses commettants ; cette mission avait pour but d'aplanir autant qu'il était en son pouvoir les difficultés qui s'élevaient entre la France et la Suisse. Ceux qui ont été témoins de nos délibérations ou qui voudront consulter les protocoles de cette assemblée, acquerront la conviction que nous avons tous cherché de notre mieux, d'une part à lever les difficultés survenues, et d'autre part, à conserver intacts l'honneur et l'indépendance de la patrie. Enfin une décision a été prise, et quoiqu'elle n'ait pas obtenu un grand nombre de voix, tous les cantons se réuniront en faisceau pour la maintenir. Du moins quant à Berne, il ne se séparera certainement pas de ses co-états, et supportera toutes les conséquences de la décision, qu'elles soient rassurantes ou non. Le député de Berne désire que l'affaire soit terminée, c'est ce qui est encore problématique : il ne prononce rien, il ne peut rien pressentir à cet égard.

« Le second objet dont la diète avait à s'occuper, est également terminé. Nous devons croire que notre décision sera considérée par les états étrangers comme une garantie suffisante de notre bonne volonté.

« Messieurs, je désire de tout mon cœur que la haute diète ne soit pas dans le cas de s'assembler une seconde fois cette année ; je vous donne, au nom du vorort, l'assurance que celui-ci fera tout ce qui sera en son pouvoir pour épargner des désagréments à la confédération.

« Je déclare dissoute la diète extraordinaire de 1836. »

Le député de Zurich, M. Hess, a répondu au nom des états :

« La députation de Zurich n'a point préparé de discours de clôture. Elle ne croit pas qu'il lui appartienne en ce moment de faire l'éloge de la diète. Elle remercie M. le président des efforts qu'il a faits dans la direction pénible de l'affaire dont nous avons à nous occuper, et de sa conduite dans les moments difficiles qu'a présentés cette session. Le présent et l'avenir sauront apprécier dans leur justice les travaux que nous avons faits. J'espère que le germe de notre union portera de bons fruits. Nous plaçons notre confiance dans Berne, et espérons qu'il tiendra le gouvernail de l'état d'une main vigoureuse et qu'il ne convoquera pas de nouvelle diète sans nécessité et sans qu'il y ait du danger. Nous sommes tous pénétrés des mêmes désirs, nous voulons maintenir tous l'honneur et l'indépendance de notre patrie ! Enfin exprimons nos remerciements à notre chancellerie qui a dignement rempli la tâche difficile à laquelle elle était appelée. »

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 3 NOVEMBRE.

On écrit de Manchester, 7 novembre :
La terreur a été répandue ce matin dans le quartier de la Bourse, par l'explosion d'une immense chaudière d'une machine à vapeur appartenant à l'un des vastes établissements de ce quartier. La détonation fut aussi terrible que celle d'une batterie de canons du plus gros calibre. Les

UNE PROMENADE A LA VAPEUR

Bien qu'il soit peu convenable de parler longuement de soi, il me prend envie de vous raconter comment je fis, l'autre jour, sur le chemin de fer, une promenade, moitié volontaire, moitié forcée. Cela vous amusera peut-être, et vous pourrez en tirer des conséquences dont l'administration du chemin de fer tiendra note pour sa gouverne, s'il y a lieu.

C'était un dimanche. Il faisait un temps superbe : brillant soleil, vent frais, et point de poussière. Un ami m'attendait à dîner à Vilvorde ; mais l'homme propose et Dieu dispose.

Quelques minutes avant le départ de deux heures et demie, je me présente au bureau, je demande une place de wagon et je donne un franc au receveur. Celui-ci m'avance un billet et de la monnaie de retour. Je prends le tout et sors précipitamment. Bientôt je m'aperçois que l'on m'a remis 9 centimes et que par conséquent on n'a retenu qu'un gros sou pour ma place. Il y avait erreur évidemment au préjudice du receveur ; mais mieux vaut avoir quelques centimes sur la conscience, que de risquer d'arriver trop tard. Je me mets donc immédiatement à faire queue avec la foule qui se presse à la porte de l'enceinte qu'il faut franchir pour arriver au convoi.

Quelle cohue que cette foule ! Quel étrange assemblage des éléments les plus hétérogènes du corps social ! L'aristocratie, industrielle de la rue de la Madeline et de la Montagne de la Cour, largement drapée dans ses étoffes soyeuses, et le menu commerce du bas de la ville, modestement endimanché ; le ban et l'arrière-ban des employés du ministère, depuis le maigre expéditionnaire jusqu'au gros chef de division ; le commis et la grisette, le bedeau de paroisse et le tambour-major de chasseurs... Que sais-je !... Tout ce qui manie la plume et l'aiguille ; tout ce qui fait gemir l'enclume et la presse ; tout ce qui fait crier l'archet et la scie ; tout ce qui se coiffe du bonnet de papier et du bonnet de coton ; tout ce qui tient le tablier blanc et s'arme d'une lardoire ; tout ce qui pétrit la farine et prépare la casse ou le séné ; tout enfin, tout est la presse, mêlé, confondu comme dans une vallée de Josaphat.

Après avoir été couloyé, froissé par tout ce monde, après avoir eu les pieds écorasés et les épaules meurtries, après avoir odoré plus d'un

effets en sont déplorables ; deux hommes tués et cinq mortellement blessés ; et à cette occasion on ne saurait trop blâmer la négligence qui règne ordinairement à l'égard des moyens, si simples d'ailleurs, d'éviter, d'une manière certaine, de semblables accidents : il ne s'agit par exemple, que d'adopter au haut de la chaudière un tuyau de 100 à 150 pieds, plus il est élevé mieux il vaut, à travers duquel la vapeur, quand elle devient trop puissante, rejette l'eau de la chaudière.

FRANCE. — PARIS, 9 NOVEMBRE.

Nous lisons dans le *Moniteur* du 13 novembre : « D'après les ordres du roi, Napoléon-Louis Bonaparte a été extrait de la maison d'arrêt de Strasbourg, où il était détenu, pour être transporté aux États-Unis sur un bâtiment de l'état. »

« Le célèbre comte de Romanoff qui a fait l'ornement de la cour de Russie sous quatre souverains, et notamment dans ses beaux jours, sous Catherine II, qui brilla à la cour du Grand Frédéric, qui fit partie des petits cercles de l'infortunée Marie Antoinette, est à Paris depuis quelques jours. Quoique âgé de 84 ans, ce grand seigneur, dit-on, a conservé toute la fraîcheur de son esprit et l'élégance de ses manières. Il n'était pas venu à Paris depuis l'année 1783.

« Tandis qu'on fait courir à Paris le bruit que Rossini, avant son départ pour l'Italie, a achevé un nouvel opéra qui serait représenté dans quelques mois à l'Académie Royale de musique, nous apprenons par une autre voie, que le grand maestro n'a fait aucune nouvelle composition et qu'il est même décidé à ne plus travailler pour la scène. Comme on lui demandait, quelque temps avant son départ, quand il livrerait un nouvel opéra de lui à l'admiration publique, il répondit : — Pourquoi travaillerais-je encore ? Si mon nouvel opéra faisait sensation, je m'en ressentirais plus un plaisir bien vif ; et s'il échouait, on me rapprocherait cette chute jusqu'à la fin de mes jours. Non, avec un revenu de 60 mille francs par an, je puis vivre à ma guise ; que d'autres aient maintenant leur tour.

On dit que M. Schlesinger, éditeur de musique, lui a en vain offert cent mille francs, du libretto d'un nouvel opéra.

« Le traité passé avec M. Deponchel pour le privilège de l'Opéra, est prorogé de quatre années. La retraite de Nourrit est aujourd'hui positive. Nourrit parcourra la province pendant un ou deux ans, et se retirera ensuite de la scène lyrique qu'il a illustrée. Lafont est engagé à Bruxelles pour trois années. Mlle Taglioni a contracté un engagement avec le théâtre de Drury Lane. Elle se rendra ensuite en Italie, où elle est impatientement attendue. L'assesseur n'a pas encore renouvelé son engagement. (Charivari 1836.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous avons reçu aujourd'hui des nouvelles et des journaux de Madrid jusqu'au 5 novembre. La nouvelle de la prise de Cantavieja par le général Evariste San-Miguel, a été annoncée aux Cortès et accueillie avec le plus vif enthousiasme.

La commission chargée d'aviser aux meilleurs moyens de terminer le plus promptement possible la guerre civile, a présenté son rapport. Elle propose de mobiliser toute la garde nationale, et d'établir des tribunaux qui jugeraient

sommairement tous les délits de conspiration, de révolte, de connivence avec les factieux. La première de ces propositions a été votée par acclamations, mais l'autre doit être ultérieurement discutée.

La proposition de M. Argumosa, tendant à déclarer que le général Rodil n'est plus digne de la confiance de la nation, a été rejetée à la seconde lecture.

On a nommé cinq membres de la commission qui doit réviser la constitution. Ce sont MM. Arguelles (à la presque unanimité des membres, 111 sur 118) ; Antonio Gonzalez, Ferrer Olozaga et Sancho.

« On écrit de Mérida, 29 octobre :

« Les prisonniers que Gomez a enlevés à Almaden sont tous des soldats d'élite, d'excellents tireurs, natifs de l'Estramadure. Parmi eux se trouve la compagnie de notre ville, ce qui ajoute à nos regrets. Flintner a, du reste, fait son devoir et tenu sa parole comme un bon et loyal Anglais. L'Estramadure est à la merci de Gomez, car Alaix et Rodil ne font rien. Toute la province et les troupes elles-mêmes maudissent Rodil et censurent amèrement sa conduite. La terreur semble s'être emparée de tous les esprits ; l'émigration pour Badajoz est immense. » (L'Espagnol.)

« On lit dans la correspondance ordinaire de Madrid du 5 novembre :

« Le bruit généralement répandu est que les commissaires pencheraient à modeler leur travail sur la constitution de Belgique. La majorité dans la chambre semblerait devoir être favorable à cette tendance politique, mais il ne faut pas perdre de vue que sur 256 membres qui composent la chambre, 118 seulement prennent part aux débats, et il est presque inutile d'ajouter que ce sont les hommes les plus exaltés. L'opposition qui marche sous la bannière de M. Cavallero répand à dessein le bruit que ses rangs doivent se recruter de tous les membres des cortès qui siègeront plus tard dans la chambre. Quelque exagéré que soit ce calcul de l'opposition, il est positif au moins que le parti exalté ne saurait, ni avec ses forces actuelles, ni même avec des renforts ultérieurs, constituer un gouvernement révolutionnaire. L'essai que cette minorité a déjà fait du pouvoir ne lui a pas été favorable, et le ministère, qui se soutient avec tant de difficulté, ne sera pas, ne peut pas être un pouvoir régénérateur.

« Aujourd'hui l'espoir du parti libéral repose sur le jeune Narvaez, officier aussi intrépide que distingué par ses connaissances stratégiques ; celui là même dont la belle conduite dans la première journée d'Arlaban, faisait dire au général français Bernelle : « Rien n'est beau à voir comme le colonel Narvaez un jour de bataille. » Cet éloge flatteur n'a rien d'exagéré : telle est la confiance inspirée par ce jeune homme, que l'on ne doute pas du succès des armes de la Reine s'il parvient à joindre Gomez. Hier, le général Narvaez a traversé la capitale à la tête de 5,000 hommes, parfaitement armés, équipés et disciplinés, véritable élite de l'armée. Ces soldats, dont toute la population a pu admirer la tenue superbe et l'air martial, ont parcouru divers quartiers sans proférer un seul cri. Depuis les derniers événements de la Granja, on n'était plus habitué à ce silence sous les armes, qui fait à la fois l'éloge de la troupe et celui du commandant. Cette division, qui dédaignait d'appeler sur ses rangs l'attention publique par des vociférations sans dignité comme sans harmonie, se dirige vers l'Estramadure. » (Espagnol.)

fait l'office des chevaux, et attend d'ailleurs que messieurs les gardes craindraient de compromettre leur nouvelle dignité en répondant à quiconque les appelle cochers, personne ne répond au vieux monsieur, si ce n'est la cloche qui annonce le moment du départ. A ce signal, la jeune personne, à qui l'on a déjà fait place à mes côtés, veut absolument descendre, mais la fatale échelle a disparu. Elle se lève, elle va sauter à terre à ses risques et périls, mais en ce moment une rude secousse la fait retomber sur son banc ; on part ! on est parti !... Mon oncle nous voit filer sans lui, nous rasons la barbe à mon oncle, qui tend les bras vers sa nièce et qui crie : « arrêtez ! arrêtez cochers ! »

Mais c'est un cocher terriblement sourd que le cocher de la vapeur ! celui là va toujours son train, sans s'inquiéter des cris ni des menaces de personne.

Nous sommes déjà loin de mon oncle : à peine ai-je eu le temps de lui crier : « ne craignez rien pour votre demoiselle, je serai son... » Une secousse me coupe la parole. Le pauvre homme d'ailleurs ne pouvait m'entendre, mais il comprit mon geste, et malgré son désespoir il y répondit par un signe de remerciement.

Me voilà donc devenu le chevalier errant, ou si l'on veut, le mentor d'une jeune fille de sept ans, ayant de beaux yeux noirs, des cheveux à la Ninon, un joli pied, et ce qui, à mes yeux, se hausse infiniment toutes ses grâces, une robe blanche et un voile vert. La pauvre enfant sanglotait. Sans perdre la tête, ni la carte, je fais de mon mieux pour la consoler. Je proteste de mon dévouement, je promets de la ramener à son oncle par le premier départ de Vilvorde. En attendant je la présenterai à la femme de mon ami qui m'attend à dîner ; et j'espère bien que le souvenir d'une légère disgrâce ne l'empêchera pas de manger d'une excellente dinde fardée et d'une délicieuse tarte à la crème qui se préparent pour nous en ce moment.

La petite n'est pas béguenue. Elle paraît se consoler. Elle me remercie gracieusement, et déjà le sourire de la gaité a reparu sur ses lèvres mignonnes. Voilà qui va bien....

Mais où sommes-nous ?... Pourquoi cette halte ?... Quoi ! c'est déjà la station de Vilvorde !... Descendez, s'il vous plaît, mademoiselle.

BELGIQUE.

Bruxelles, 14 novembre (trois heures). — Toujours stagnation dans les affaires, les obligations espagnoles n'ont pas beaucoup varié, les besoins de la liquidation de demain paraissent remplis. On a fait quelques pièces à 19 1/4, puis il est resté assez de papier à ce prix. Après la cote : Ardois 19 1/8 argent pour demain, 19 papier, en masse au 20.

M. de Poulhon, nouvel agent de change, a prêté serment ce matin devant le tribunal de commerce et a ensuite coopéré à la cote officielle du jour.

Anvers (2 heures). — Ardois 19 1/8 argent, au comptant. La baisse d'Amsterdam est attribuée au manque de numéraire.

Amsterdam, 13 novembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 52 1/8 1/16 52 5/16 52 5/16 5 p. c. 99 5/16, billets de chance 21 3/8 5/16 1/4, société de commerce 174 173 3/4 1/2 172 3/4 1/2, Ardois-pièces de 85 livres 19 1/2 3/4 1/16 5/8 9/16 1/2 9/16, passive 5 3/4.

Nos fonds, qui hier étaient faibles, ont éprouvé aujourd'hui une nouvelle dépréciation sur la cote de Londres. Les actions de la société de commerce ont baissé de près de 2 1/2 p. c. depuis hier. Les nouvelles propositions du gouvernement espagnol, quant au coupon des obligations Ardois, n'ont pas produit plus l'effet ici qu'à Londres, Paris et Anvers. On n'a rien fait en cette valeur.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Supplément à la séance du 12 novembre. — Les questions qui se rattachent à l'exécution du chemin de fer excitent un intérêt si grand, que nous croyons devoir revenir sur cette partie de la séance, pour faire connaître les explications données par le ministre.

MM. Donny, de Smet et Demonceau s'étaient plaints de la lenteur des travaux, les deux premiers dans les Flandres, le dernier sur la section de Liège à Verviers. Voici la réponse que leur a faite le ministre :

M. le ministre de l'intérieur. Messieurs, je m'étonne de l'empressement que témoignent quelques députés d'obtenir l'exécution des travaux du chemin de fer dans leurs localités; je prierai la chambre de porter son attention sur plusieurs points qui sans doute lui donneront un complet apaisement.

Le chemin de fer devait être commencé par la capitale (c'est ainsi qu'on l'avait décidé), pour aboutir à Anvers. Pendant qu'on a exécuté ces travaux, on s'est occupé également de la section de Louvain à Tirlemont, et ensuite de celle de Tirlemont à Liège, attendu que ces sections exigeaient des travaux plus lourds; on a aussi adjugé successivement la section de Malines à Termonde, celle de Termonde à Gand, puis celle de Malines à Louvain, et enfin celle de Gand à Bruges : de cette manière les diverses provinces se trouveront presque simultanément dotées des avantages du chemin de fer.

Un honorable député d'Ostende a dit, que jusqu'à présent le tracé du chemin de fer de Gand à Bruges n'est pas arrêté; c'est là, messieurs, une grave erreur; les terrains sur lesquels la route doit passer entre ces deux villes sont presque entièrement acquis; et, par cette acquisition préalable, les travaux de cette section marcheront avec d'autant plus de vitesse.

L'étude du tracé du chemin de fer entre Bruges et Ostende se poursuit également avec activité, et dès qu'elle sera complète, on procédera à l'adjudication des travaux; de telle manière qu'on arrivera probablement à Ostende avant d'arriver à Verviers, ou au moins en même temps; car, comme l'a dit un honorable membre, il n'y a pas de section du chemin de fer plus difficile à faire que celle de Verviers.

Messieurs, le zèle des ingénieurs ne s'est nullement ralenti dans l'étude de la route de Liège à Verviers; mais cette étude présentait de très grandes difficultés. La question du plan incliné aux environs de Liège, la traversée du bassin de Liège et la direction sinueuse entre Liège et Verviers, présentaient de grands obstacles; au surplus, j'ai la satisfaction de pouvoir vous annoncer que depuis peu de jours j'ai obtenu une partie des plans qui doivent servir à l'expropriation des terrains pour la section de Verviers.

Nous venons de mettre en adjudication la section de Bruxelles à Tubize; et de cette manière le Hainaut se verra aussi prochainement doté de son embranchement.

On a demandé pourquoi les travaux déjà entamés n'avaient pas été confiés à la direction des divers ingénieurs en chef; mais, messieurs, pour peu qu'on connaisse ce

— Mais monsieur, c'est impossible, il n'y a pas d'échelle. — C'est vrai... hola! monsieur le conducteur! monsieur le garde... (Il faut être honnête avec ces gens-là, si l'on veut qu'ils vous entendent), une échelle, s'il vous plaît; veuillez apporter une échelle! — Point de garde. Point de réponse. Point d'échelle...

L'homme à la blouse fumait toujours. L'enfant pleurait plus fort que jamais. Sa nourrice ronflait.

Voilà qui va mal! Cependant, l'impudente demoiselle essaie de franchir la barrière qui sépare notre wagon de celui qui le précède immédiatement, espérant trouver une sortie sur celui-ci. Déjà, elle a mis un pied sur l'un et un pied sur l'autre. Ignorant l'extrême danger d'une telle position, elle semble s'y complaire, et m'engage à la suivre. Je saisis l'étourdie par le bras et la retire brusquement dans notre wagon, non sans lui faire un beau sermon sur son imprudente échappée. Elle vit bien que j'avais raison, car un instant après, le convoi se remit en marche, sans l'avertissement préalable de la sonnette obligée. Les deux wagons rapprochés se séparèrent alors violemment, et c'en eût été fait de ma jolie compagne, si cette secousse l'eût surprise dans la position que j'ai décrite. — Il n'est pas étonnant qu'il arrive tant de malheurs sur le chemin de fer, il est plutôt étonnant qu'il en arrive si peu!

Nous voilà donc roulant de plus belle sur la route de Malines, dans notre prison ambulante. Vous verrez qu'il nous faudra aller à Malines, bon gré, mal gré!... Et la dinde rôtie et la tarte à la crème qui nous attendaient à Vilvorde!... Et le cher oncle qui nous attend à Bruxelles!... Et la jolie demoiselle qui se désolait!... Et les coquins de gardes qui ne répondent pas à nos cris!... Et la vapeur qui rugit comme un monstre enragé qu'elle est, et qui nous entraîne loin de nos amis, vers des parages inconnus où l'on ne nous attend point pour dîner, où nous ne trouverons peut-être que la carcasse d'un mauvais poulet et du vin aigre, pour nous reconforter et nous réchauffer!... Je dis réchauffer, car en dépit du soleil d'août, il fait un froid piquant sur ces maudits wagons, exposés à tous les vents qu'ils devaillent à la course, en sifflant comme des serpents ailés.

que c'est que l'exécution des travaux du chemin de fer, on comprendra très facilement combien il était nécessaire qu'il y eût unité de pensée dans la direction des travaux de la ligne principale; j'ajouterai que la décision prise sur les stations aux abords d'une ville sert souvent de précédent pour les stations d'autres villes, et que l'expérience qu'on acquiert pour ces sortes de questions en facilite la solution. Mais il est à remarquer que les deux ingénieurs du chemin de fer ont des subordonnés qui sont spécialement chargés de la conduite des travaux, tandis qu'eux s'occupent des questions les plus importantes.

Pour moi, messieurs, j'ai examiné la marche des travaux qui se font pour le chemin de fer, et je ne puis m'empêcher de déclarer ici que j'ai remarqué beaucoup d'activité dans les travaux, quoi qu'on en dise.

Séance du 14 novembre. — M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse. La discussion continue sur le dixième paragraphe.

M. Gendebien a proposé l'amendement suivant :
« Les développements progressifs de nos moyens de communications, l'entreprise des chemins de fer, la multiplication de nos routes ordinaires, l'amélioration et l'extension des voies navigables, permettront à la Belgique de rivaliser plus avantageusement avec les peuples industriels.
« Le concours du gouvernement et de l'industrie particulière, l'heureuse et féconde émulation entre les provinces, feront éclore de nombreux projets et réaliseront les plus utiles travaux.

« Le projet de loi sur les chemins vicinaux complètera notre système de travaux publics; il sera l'objet de notre sérieux examen.

« Comme Votre Majesté, la chambre est convaincue que la félicité et l'économie des transports sont une source certaine de prospérité; aussi elle désire ardemment, Sire, que le département de l'intérieur ne néglige aucun moyen d'en faire jouir promptement le pays, tout en rapprochant l'époque où les produits de ces communications feront disparaître la charge de l'emprunt qui pèse sur le trésor.

M. Gendebien développe en peu de mots son amendement.

M. le ministre de l'intérieur s'oppose à la partie de l'amendement relative au chemin de fer, en se fondant sur ce que la chambre, par son adoption, s'immiscerait dans l'administration.

M. Gendebien insiste pour l'adoption de son amendement et déclare que son intention, en le proposant, n'a nullement été de déverser du blâme sur le ministre de l'intérieur, non plus que sur les honorables ingénieurs directeurs des travaux du chemin de fer.

M. le ministre de l'intérieur. On a parlé, messieurs, dans cette discussion, d'une foule de faits, sans bien connaître l'état des choses. Ainsi on a parlé de la section de Gand à Lille; je dois rappeler qu'il y a plus d'un an que trois ingénieurs ont été chargés de l'étude des projets de cette route. Je crois ne rien avoir à me reprocher dans la marche que j'ai suivie, j'ai toujours examiné les rapports aussitôt qu'ils m'ont été remis.

On a aussi parlé du petit nombre des ingénieurs employés; je répète qu'il y a danger à en employer un trop grand nombre, on doit craindre les conflits; d'ailleurs, lorsque il y a eu des discussions difficiles à résoudre, je ne me suis pas borné aux deux ingénieurs; pour le passage aux environs de Liège, par exemple, j'ai envoyé trois autres ingénieurs sur les lieux, et moi-même je m'y suis rendu pour examiner les divers avis.

Quant à la section de Liège à Verviers, il y a depuis dix-huit mois un ingénieur continuellement occupé de cette partie; c'est un ingénieur éclairé, qui est immédiatement sous les ordres des directeurs. Les plans arrivent successivement, et aussitôt que les difficultés sont levées, les adjudications sont faites.

L'impatience qu'on manifeste est naturelle; mais il faut mettre de la justice dans ce qu'on dit; vous devez avouer que toujours les travaux ont paru moins avancés qu'ils ne le sont réellement; c'est ce qui est arrivé pour les sections achevées, et on a été très surpris de voir les travaux terminés au moment où on s'y attendait le moins. Dans l'état prochain on aura la route de Malines à Gand, et de Bruxelles à Liège, il me semble que c'est là un beau résultat; et j'en appelle à l'équité de tous les membres

Cependant l'homme à la blouse n'avait pas encore cessé de fumer, ni l'enfant de pleurer. La nourrice rêvait tout haut.

Je les considérais tour-à-tour du coin de l'œil, quand je dus essuyer un trait de la plus impertinente audace! Le maudit garde qui, témoin de notre perplexité, s'était fourré je ne sais où, sans daigner répondre à notre appel réitéré, le voilà qui se montre maintenant, le traître, non pour nous faire sortir de notre infâme gôle, mais pour nous demander nos billets de passage depuis Vilvorde jusqu'à Malines.

— Des billets! et comment voulez-vous que nous ayons pu nous en procurer au bureau de Vilvorde? vous ne nous avez pas permis d'y descendre.

— C'est égal, il faut payer tout de même.
— Ah! bien, oui, payer!... payer pour avoir été transportés malgré nous à quatre lieues au-delà de notre destination!... payer pour la détention illégale que nous subissons!... payer pour être forcés d'aller dîner à nos frais dans une auberge, tandis qu'une excellente dinde cuit pour nous à Vilvorde!... Et puis payer encore notre retour ce soir, n'est-ce pas?... payer votre négligence! payer votre insolence! payer vos vexations! Ah! bien, oui, payer! comptez là-dessus, monsieur le garde, et comptez aussi sur votre démission, si l'on fait droit à nos justes plaintes!

Le garde wagon me menaça de me faire empoigner à l'arrivée et conduire au corps de garde.

Hé bien! va pour le corps de garde! nous y irons bien après que des deux aura raison, et s'il est écrit dans la constitution qu'un valet en livrée peut violer ainsi la liberté individuelle et promener les citoyens, quand il lui plaît, d'un bout à l'autre de la Belgique.

Nous arrivâmes bientôt à Malines. Peu s'en fallut que nous ne fussions obligés de prolonger notre excursion jusqu'à Anvers, car on ne nous apporta pas plus d'échelle pour descendre qu'à Vilvorde. Force nous fut, à l'homme en blouse et à moi, de sauter à terre par-dessus les remparts élevés de notre forteresse, au risque de nous casser une jambe. La nourrice avec son enfant et la jolie demoiselle préférèrent prendre le chemin non moins périlleux du wagon voisin et trouvèrent par là une sortie. Quant au garde, qui n'avait menacé de me faire

de cette chambre, même de ceux qui se sont montrés les plus hostiles au projet, peut-on ne pas dire que toutes les récriminations sont sans fondement et que les travaux ont été conduits avec discernement, promptitude et économie?

Quand au chemin de fer de Gand à Lille, le projet en a été longuement discuté; on a voulu savoir s'il conviendrait que ce chemin fut fait aux frais de l'état ou par entreprise, question qui du reste ne me paraît pas difficile à décider. Les discussions préparatoires sont terminées et le projet sera sous peu soumis aux chambres.

M. de Smedt. M. le ministre nous promet la route jusqu'à Gand; mais c'est jusqu'à Ostende qu'il est désirable de la voir terminée, pour qu'on puisse avoir par ce moyen des communications avec l'Angleterre. Quant au chemin vers la France, il doit sentir que c'est le plus utile de tous.

M. Gendebien. Je n'ai pas reproché au ministre de ne point avoir pensé aux travaux de la route vers la France, puisque moi-même j'ai vu, il y a quatre mois, les plans de ce chemin; j'ai seulement dit qu'il y avait inconvenance à venir avouer qu'il n'avait encore pris aucune résolution pour le choix de l'ingénieur chargé de la direction de la partie de Bruxelles à Mons. On nous promet la route de Gand et de Liège pour l'été prochain; je doute fort, messieurs, que cela soit possible; au reste, la question n'est pas de savoir si nous l'aurons dans un an ou plus, ce dont nous nous plaignons, c'est de ne pas l'avoir maintenant.

On a parlé de récrimination; je ne sais si c'est à la discussion actuelle ou aux membres en général que ce reproche s'adresse; mais je dois dire qu'on a toujours été loin de jeter le moindre blâme sur la conduite des deux ingénieurs qui se trouvent à la tête des travaux, et qu'ils se sont toujours rendus dignes des plus grands éloges. Je le répète, mon amendement n'a pour but que de faire connaître le désir du pays de voir accélérer les travaux. Je ne veux blâmer personne, et il me semble qu'il y a obstination de la part du ministre à le combattre.

L'amendement de M. Gendebien est mis aux voix et adopté.

M. Legrelle propose d'ajouter le paragraphe suivant, qui ne se trouve pas dans le projet d'adresse : « An milieu de tant d'éléments et de preuves de prospérité générale, il serait à désirer, Sire, que toutes les parties du territoire pussent y prendre part, et que les infortunés habitants des polders, dont les terres et les demeures restent submergées, vissent la fin de leurs souffrances. » Je crois, messieurs, dit l'orateur, que ce paragraphe n'a pas besoin de développement.

M. de Foore. Je trouve qu'il y a dans ce paragraphe quelque chose de local, qui ne convient pas dans une adresse.

M. Gendebien. Pour faire disparaître cette inconvenance, je proposerai de dire « et que toutes les victimes de la révolution et de la guerre vissent la fin de leurs maux » au lieu des mots, et que les infortunés habitants, etc.

M. Legrelle se rallie à cet amendement. Ce paragraphe est adopté.

Les trois paragraphes suivants sont adoptés sans discussion. On passe au relatif à l'armée.

« Les mesures que le gouvernement a prises pour achever l'instruction et consolider la bonne discipline des troupes, rendront l'armée de plus en plus digne de la haute sollicitude que Votre Majesté n'a cessé d'avoir pour elle. Notre devoir est d'assurer son avenir par les lois relatives à l'école et aux pensions militaires que nous nous empresserons d'examiner. En portant notre scrupuleuse attention sur les dépenses proposées par le département de la guerre, nous tâcherons de concilier ce qu'exige la sûreté de l'Etat avec l'intérêt des contribuables. »

M. A. Rodenbach se plaint de ce que M. le ministre de la guerre ne se trouve pas à la séance. J'aurais eu une interpellation, dit-il, à lui adresser sur le rapport fait, il y a trois semaines, sur le service sanitaire de l'armée, et aussi sur l'affaire relative au sulfate de quinine. Il est prouvé, et par des aveux mêmes de personnes employées dans le service de santé, que ce sulfate a été falsifié avec une poudre blanche appelée salicine; il faut prendre garde qu'au lieu de travailler à la guérison de nos soldats, on ne travaille à leur perte. J'aurais aussi eu à l'interpellation sur les lits de fer; nous payons toutes les années une somme énorme pour leur location; il nous eût été beaucoup plus avantageux de les acheter, et au moins ils nous seraient restés.

arrêter, il se tint caché, et ne reparut plus en ma présence. En définitive, j'avais fait le trajet de Bruxelles à Malines pour la somme de dix centimes; mais la suite de ce récit fera voir que le trésor n'y perdit rien; car nous ne sommes pas encore arrivés au terme de nos tribulations...

— Diable! Malines est une jolie ville, et il ne doit pas être ennuyeux de s'y promener une couple d'heures, quand on donne le bras à une femme charmante.

— Une couple d'heures, monsieur, vous n'y pensez pas. Mon oncle, que dira-t-il, si je ne retourne pas plus tôt à Bruxelles?

— Il est à présumer, mademoiselle, que monsieur votre oncle a diné, ou qu'il se proposait de dîner à Vilvorde. On ne fait pas une partie de campagne avec sa nièce pour la condamner au jeûne jusqu'au soir. Permettez donc que moi, qui tiens ici sa place auprès de vous, j'aie le plaisir de vous offrir une collation dans l'hôtel que voilà.

— Impossible, il faut que je retienne ma place pour le premier départ.

— Le premier départ n'aura lieu qu'à sept heures et demie. Ainsi vous voyez qu'il nous reste assez de temps. Ici je mentais. Mais pourquoi me serais-je tant pressé? Parce qu'un homme ne sait pas monter à l'échelle, c'est une raison pour perdre tout un dimanche sans s'amuser? Pas si bête!

L'hôtel de Brabant n'est pas un hôtel de grande apparence, mais c'est un hôtel confortable. Les viandes n'y sont point réchauffées, le vin n'y est pas mauvais, le garçon de table n'est pas aussi méchant qu'il en a l'air, et les coquins au sucre de Malines, saignés et couleur de rose, y sont exquises. Ajoutez à tout cela la présence d'une demoiselle de dix-sept ans, qui ne manque ni d'esprit ni d'amabilité, qui est en robe blanche, mais qui s'est déharrassée de son chapeau de paille et de son voile vert, et vous comprendrez que j'ai pu oublier la dinde de Vilvorde et les tribulations du chemin de fer; je crois même qu'un fond de l'âme je rendis grâce à la mauvaise organisation d'un service qui force les voyageurs à dîner en tête-à-tête avec les jeunes personnes qui ont un oncle à cheyevs blancs, incapable de prendre un wagon d'assaut. Tant il est vrai qu'en toutes choses il y a des compensations!

M. Gendebien. Je me disposais aussi à appeler l'attention de la chambre sur le sujet dont vient de parler l'honorable M. Rodenbach, mais comme il y a litige sur ce point, je n'ajouterai rien à ce qu'il a dit.

Je vous proposerai un changement dans la rédaction en discussion. Ce serait de substituer à la phrase « Rendront l'armée de plus en plus digne de la haute sollicitude de Votre Majesté n'a cessé d'avoir pour elle », celle-ci : « Rendront de plus en plus digne de la haute sollicitude de Votre Majesté et de la nation. Il me semble qu'il convient de manifester aussi l'intérêt que prend la nation à l'armée. Quant à ce qui est de la discipline de l'armée, je me réserve de faire connaître des griefs à reprocher au ministère, quand le moment en sera venu.

Cet amendement est adopté. Le dernier paragraphe ne donne lieu à aucune discussion. Il est adopté.

On donne une seconde lecture de l'adresse, telle qu'elle a été adoptée par la chambre, et on passe ensuite à l'appel nominal; elle est adoptée à l'unanimité par les 72 membres présents.

On procède au tirage au sort de la députation chargée de présenter l'adresse à Sa Majesté. Elle se compose de MM. Vanderbelen, de Longrée, Polleenus, Bernard, Dubus, de Jagher, de Nef, Lebeau, Bekaert, David, de Terbecq et Desmaisières.

M. Fallon propose de ne faire que trois séances par semaine, afin que les sections puissent examiner le budget.

M. Lebeau fait remarquer qu'il y a nécessité de s'occuper de la loi sur les traitements des vicaires, car il y a 2,500 communes qui sont dans l'impossibilité d'établir leur budget. La chambre fixe à demain la discussion de cette loi.

La séance est levée à 3 heures 3/4. — Demain séance à midi.

On dit que l'on va annoncer officiellement la grossesse de la Reine des Belges. Cette heureuse nouvelle que tout bas l'on se répétait avec joie, sera publiquement accueillie avec une grande satisfaction.

L'arrêté royal portant nomination de plusieurs artistes dans l'ordre civil de Léopold vient d'être signé. Les nouveaux décorés sont MM. Navez, G. Geefs et Van Assche. (Union.)

Le rapport du jury sur les produits de l'industrie belge, exposés en 1835, rédigé par M. Gachard, a été sorti des presses de Vandooren, frères. Le gouvernement en a fait présent à plusieurs industriels et hommes de lettres.

On élève dans la distillerie à vapeur de M. Meeus, rue du Livre à Anvers, une cheminée qui dépassera, dit-on, en hauteur, l'église de St-André. Dans ce moment, elle a déjà atteint une grande élévation.

Suivant les rapports qui nous sont transmis de Renaix, l'affaire de l'empoisonnement dont cette ville a été naguère le théâtre, préoccupe toujours vivement ses habitants. Mais ce qui va contribuer à fournir de nouveaux aliments aux réflexions, c'est le bruit qu'on y a répandu dans les derniers jours de la semaine, que le commissaire de police avait reçu une lettre anonyme contenant la menace infernale qu'une dizaine d'autres personnes seraient encore empoisonnées. Nous ignorons si les bruits sur la réception d'un semblable écrit sont bien fondés; mais ce qui est certain, c'est que les investigations de la justice sur l'empoisonnement qui a fait trois victimes se poursuivent toujours. (Observateur.)

On annonce que M. Méline, un de nos éditeurs en vogue, vient aussi de fonder une société en commandite, pour l'exploitation de ses entreprises commencées et de sa clientèle.

Un individu vient d'être écroué aux Petits-Carmes sous prévention d'émission de fausse monnaie.

LIÈGE, LE 15 NOVEMBRE.

L'adresse en réponse au discours de la couronne, a été adoptée dans la séance d'hier, à l'unanimité des 72 membres présents. (V. Bruxelles.) C'est là un fait notable, et dont se féliciterons, sans doute, les amis du pays.

La question de politique extérieure a provoqué quelque discussion. Une phrase du discours du roi nous a appris, comme on l'a pu remarquer, que des négociations nouvelles avaient eu lieu, et que le gouvernement avait su défendre la position que les traités lui ont faite.

Cette partie du discours de la couronne présentait un

Nous restâmes longtemps à table, mais comme on ne peut pas toujours dîner ni rester assis, nous nous mîmes à flâner dans Malines et à tout visiter, depuis la cathédrale, où ma bonne petite flamande prit dévotement Saint-Rombaut, pendant que j'examinais les sarcophages, les statues de marbre et les tableaux, jusqu'aux remparts, où nous vîmes se promener des collégiés décorés de médailles et de rubans rouges, et plus fiers que s'ils portaient le grand cordon de l'ordre Léopold.

Nous y rencontrâmes aussi les orphelines, avec leurs robes de drap bleu grossier et leurs mouchoirs de percale blancs, pauvres jeunes filles, dont l'air doux et humble contrastait avec la morgue scholastique de messieurs les *primi* du collège. Puis nous sortîmes de la ville par la porte de Louvain, et nous nous mêlâmes quelque temps à la foule qui se promenait librement sur le chemin de fer, dont l'accès est rigoureusement interdit aux environs de Bruxelles, comme si la malveillance n'était pas à redouter à Malines aussi bien que partout ailleurs. Enfin je menai loin ma jolie compagne, et peut-être l'aurais-je menée trop loin, si le souvenir de son respectable oncle qui l'attendait avec anxiété, ne se fût dressé tout à coup devant moi, à sept heures sonnant. Ce coup de sept heures, entendu de loin, me fit l'effet du chant des moines au dernier acte de Robert-le-Diable. Nous rebroussâmes chemin aussitôt, et un quart d'heure après, nous étions dans l'enceinte réservée aux voyageurs qui attendent le moment du départ.

Ici recommence la série de mes tribulations. Si ces détails vous ennuiant, lecteur, je vous en demande mille pardons, mais ma tâche est si avancée qu'il faut bien que je l'achève.

Et d'abord, il faut savoir qu'instruit par l'expérience de la difficulté d'aborder certains wagons et surtout d'en sortir, je retins cette fois deux places de *char-a-bancs*, que je payai deux francs, et pour garantie desquelles on me donna deux billets jaunes. Notez, que personne ne me demanda ces billets, ni à l'entrée de l'enceinte susmentionnée, ni plus tard, ni jamais, notez bien ce « jamais ».

— A quoi donc ces billets peuvent-ils servir, direz-vous? — J'allais vous faire la même question.

côté satisfaisant; on pouvait la regarder comme un gage de la fermeté que saurait déployer le gouvernement dans le cours des négociations auxquelles pourront donner lieu les traités qui font maintenant notre droit public. D'autre part cependant, le refus du ministère de donner les explications qu'on lui demandait, à propos des négociations auxquelles le roi a fait allusion, nous a paru avoir quelque chose de méticuleux et de timide. Nous ne savons qui a commandé le silence au ministère; nous ne pouvons donc juger de son opportunité et de son mérite; mais l'expérience nous a souvent appris que cette réserve est presque toujours inutile, et que les actes de la diplomatie ne peuvent guère se soustraire long-temps à la connaissance du pays.

Les travaux des chambres ont donné lieu à des explications de la part de M. le ministre de l'intérieur. Il résulte des assurances données par M. de Theux que les travaux sont poussés avec activité sur plusieurs points à la fois. Nous constaterons avec une vive satisfaction que les paroles du ministre n'ont point été contredites.

On a trouvé hier au port de la Goffe, une casquette en cuir laqué, imprégnée de sang, et coupée du côté droit, par un instrument tranchant. La police s'est transportée sur les lieux, et n'a trouvé aucune trace de sang dans l'endroit où la casquette a été trouvée.

— Par arrêté du 12 de ce mois, le Roi a approuvé le tracé d'une route de Venloo à Ruremonde, province de Limbourg.

— Dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, de 3 à 4 heures du matin, le sous-lieutenant des douanes de la brigade ambulante de Heerdeken, accompagné d'un de ses sous-aides, se trouvant dans la direction de Gaster à Lixhe (Limbourg) rencontrèrent une bande de fraudeurs forte d'environ 70 à 80 hommes, dont la plupart étaient armés de pistolets et de fourches en fer.

Les deux douaniers voulurent les arrêter, ils essayèrent aussitôt plusieurs coups de pistolets, tirés aux cris de : *il faut les tuer*. Menacés enfin d'être percés de leurs fourches, ils firent usage de leurs armes. Deux hommes furent blessés, et les douaniers restèrent maîtres du champ de bataille, et en outre de plusieurs charges de sucre et de sel que l'on cherchait à introduire en fraude.

— On écrit de La Haye, le 12 novembre : « Ces jours derniers les actionnaires pour la construction du chemin de fer de Haarlem à Amsterdam, ont tenu dans cette dernière ville une assemblée où il a été résolu de nommer une commission de trois membres, MM. Sichel, Koningswarter et Splitgerber, chargés de présenter à S. M. une requête pour obtenir la construction du chemin d'après le premier plan, ou bien en cas de refus, la radiation des souscriptions.

« La seconde chambre des états généraux de Hollande ne se réunira plus avant le 29 novembre. »

ARRIVÉE EN ALLEMAGNE DES AÉRONAUTES ANGLAIS.

Tandis que l'arrivée prétendue des aéronautes anglais à St. Omer, tenait encore tout le monde dans l'incertitude, les aéronautes anglais arrivaient dans les provinces rhénanes. Voici, en effet, ce que nous trouvons dans la *Gazette de Rhin et Moselle*, sous la date de Coblenze, 9 novembre :

« Hier matin, un ballon dans lequel se trouvaient trois aéronautes, est descendu près de Weilbourg. Il était parti de Londres, le 7 courant, et a fait le trajet en dix-neuf heures de temps. Les voyageurs aériens ont remis à l'instant des lettres à la poste de Coblenze pour La Haye et Londres, dans le but d'informer leurs amis de leur heureux voyage. Plusieurs habitants notables de cette ville se trouvant à la chasse hier, de fort bon matin, ont vu planer le ballon dans les airs. A Westerbourg, il a passé au-dessus de la ville à une hauteur de deux clochers seulement, et ce spectacle inattendu avait mis toute la ville en émoi.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 14 novembre. — Immédiatement après la lecture du procès-verbal, M. Dehesse fait une proposition tendante à établir une fontaine sur la place Grétry.

M. le secrétaire donne lecture d'une proposition dont le but est de réorganiser le bureaux des travaux publics, et d'appeler un homme de goût pour tout ce qui concerne les

Mais continuons. Grande était la foule des voyageurs qui attendaient l'arrivée du convoi parti d'Anvers pour Bruxelles : le nombre des voyageurs qui étaient partis de cette dernière ville et parmi lesquels j'avais figuré assez tristement, n'était rien en comparaison. Chacun se demandait : où diable trouve-t-on assez de voitures pour placer tous ces gens-là ? et personne ne trouvait une solution à ce problème.

L'inquiétude de ma protégée était visible : elle appréhendait vivement de devoir passer la nuit à Malines, sans la tutelle équivoque d'un jeune inconnu. J'avoue que la prévision de cette éventualité me parut beaucoup moins effrayante.

Après une demi-heure d'attente, le convoi nous annonce enfin son arrivée par des *houf! houf!* et une épaisse colonne de fumée qui s'élève au dessus des arbres. Bientôt une suite interminable de voitures défile doucement devant nous. Elles sont remplies de voyageurs. N'importe! Il nous faut des places! Il nous en faut à tout prix! Il se fait une attaque générale sur toute la ligne. Les assisgés se défendent avec vigueur. Les assisgés ne se rebutent pas. La prise de la lunette St-Laurent ne fut rien en comparaison. Que de toilettes froissées! Que de chapeaux de paille gâtés! Que de voiles blancs, noirs et verts mis en pièces! Le mien, j'en veux dire celui de madame, me servit de drapeau et de signe de ralliement. Je le suis dans la mêlée, je ne le perds pas de vue une minute. Je m'y attache de toutes mes forces, jusqu'au moment où il disparaît foulé aux pieds des combattants. Pauvre voile vert!... Et toi, pauvre enfant! pauvre petite amazone! Tu assaillies bravement l'ennemi, tu luttas avec une ardeur toute virile; mais hélas! le sort des batailles te fut contraire: tu fus repoussée avec perte, ton voile vert mis en pièces, et ta robe blanche déchirée!...

Un garde eut pitié d'elle et de moi, un garde!... Il voulut nous placer dans un *char-à-bancs*. Quatre jeunes gens venus d'Anvers s'y cramponnaient. — Messieurs, leur dit le respectable garde, vos billets sont pour Malines seulement, vous devez descendre ici, et en prendre d'autres pour aller jusqu'à Bruxelles.

— Nous sommes placés et nous restons, répondent les quatre jeunes gens, si l'on nous a refusé des billets pour aller plus loin, ce n'est pas notre faute à nous.

monuments et les objets d'art.

M. Closset, au nom de la commission des taxes municipales, propose de demander au gouvernement l'approbation définitive ou illimitée du règlement du territoire réservé. — Adopté à l'unanimité par le vote nominal.

On a procédé ensuite à la discussion du règlement d'ordre intérieur.

COUR D'ASSISES DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

PRÉSIDENCE DE M. VANDERVREKEN.

Assassinat d'un paysan par son oncle. — Le 13 juin 1836, la commune de Meeffe, près de Huy, fut épouvantée par un crime horrible. Vers sept heures et demie du soir, Léonard Tilman avait frappé mortellement de deux coups de fusil son neveu Louis Joseph Dorval. Il existait entre l'oncle et le neveu des motifs futiles d'amitié. Cependant, depuis quelque temps, ils s'accablaient réciproquement de mauvais procédés et ils entretenaient par des causes, légères d'ailleurs, des ressentiments invétérés. Il semble que Tilman avait manifesté des désirs de vengeance. Il était las des outrages qu'il prétendait lui être adressés.

Le jour où le crime fut commis, diverses personnes le virent, la figure bouleversée, l'œil rouge et sortant de son orbite; il avait un air bizarre, effrayant, on eût dit d'un homme qui méditait une mauvaise action ou qui venait de la commettre.

C'est dans cette situation extraordinaire qu'on le rencontre cheminant vers sa demeure. Près de là, il rencontre son neveu Dorval; ils échangèrent quelques paroles qui ne furent point entendues, et bientôt tous deux rentrèrent dans leurs habitations. Elles faisaient face l'une à l'autre, et elles avaient également issue dans un même jardin. Ce jardin est la propriété de Tilman. Dorval y fit environ quinze pas en se dirigeant vers l'habitation de Tilman, et Tilman, sur le seuil du fournil, qu'il avait nommé *son château*, armé d'un fusil à deux coups, toucha en joue son neveu qu'il atteignit de deux coups au côté droit.

Un bruit de détonation, de nombreux témoins accoururent. Tilman ne voulut ni fuir, ni résister, il se reconnut l'auteur de l'homicide; je l'ai fait, dit-il, qu'on me tue maintenant!

Telles sont les circonstances que révélait l'accusation. Les témoins entendus à l'audience semblaient la corroborer non seulement par l'affirmation des faits que nous venons de détailler, mais encore en s'accordant à parler du caractère violent de l'accusé.

M. l'avocat général Brizhe, chargé de soutenir l'accusation, n'a pu reconnaître aucun fait d'excuse en faveur de l'accusé. Il a soutenu que le crime avait été prémédité, que Tilman n'y avait pas été provoqué par Dorval, puisqu'il ne s'était point trouvé dans le cas de légitime défense. L'accusé était donc menacé de la peine capitale.

Tilman, dans ses interrogatoires, a prétendu que Dorval l'avait souffleté, qu'il l'avait menacé de le faire encore, que dans cette intention il était revenu vers lui, et qu'alors seulement, il l'avait frappé. Pas un témoin n'a combattu cet allégué, mais pas un non plus ne l'a confirmé, car nul n'était présent, lorsque la scène a commencé.

M^e Walter Frère a présenté la défense de l'accusé.

Après avoir écarté les insinuations dirigées contre son client, il a fait ressortir les erreurs et les contradictions des témoins. Il a soutenu que le crime reproché à Tilman n'était pas prémédité, qu'il était excusable s'il y avait eu provocation et dans le cas contraire, il était sans motifs, enfin que Tilman était en démence au moment de l'action.

Cette improvisation qui a duré plus d'une heure a fait une vive impression sur l'auditoire. Mais les faits étaient accablants pour l'accusé. La question de provocation a cependant été posée à MM. les jurés à la demande de M^e Frère.

Le jury après une demi-heure de délibération a répondu affirmativement à la question d'homicide volontaire, mais sans préméditation.

En conséquence, l'accusé a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, à l'exposition et à la déchéance.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 14 NOVEMBRE.

Naissances : 5 garçons, 5 filles.

Décès : 2 garçons, 3 filles, 3 hommes, 3 femmes; savoir : Jean Pierre Dubois, âgé de 80 ans, typographe, faubourg St Gilles, époux en 2^e noces de Louise Ursule Piette. — Henri Troupeux, âgé de 27 ans, journalier, rue des Tanneurs, époux de M. Jne. Montulet. — J. J. Croulard, âgé de 22 ans, menuisier, domicilié à Verviers, célibataire. — Cath. Chaumont, âgé de 56 ans, cabaretier, faubourg Vivignis, veuve de Henri Jos. Warnier. — M. Isabelle Vroonen, âgée de 48 ans, sans profession, faubourg Ste. Marguerite, veuve de Nicolas Steins. — M. Bbe. Malempré, âgée de 48 ans, ébougeuse, rue Grande Béche, épouse de Henri Jos. Grandry.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi, 15 novembre, RELACHE, par indisposition. Cette représentation sera rendue à MM. les abonnés, mercredi 16 novembre.

Incessamment au bénéfice de M. Vadé, la 3^e représentation du DIEU et la BAYADÈRE, grand opéra, KEAN, drame.

— Mais, messieurs, vos places ne sont pas payées jusqu'à Bruxelles. — Voici de l'argent, prenez, bon garde! — Il m'est défendu de prendre de l'argent.

— En ce cas, nous irons à Bruxelles pour rien... Pendant ce débat, une voix charitable, partie d'un wagon voisin, nous cria : « Venez ici, il y a place encore pour une personne et la moitié d'une! » — O bonheur!.. la petite et moi nous nous précipitons dans le wagon. Nous prenons, elle la demi-place, et moi la place entière, et bientôt nous voguons, à pleine vapeur, vers Bruxelles, grâce à la voix officieuse et à la protection de Saint-Rombaut qui, n'avait pas oublié la prière de tantôt.

Ce fut pour nous une grande joie que d'avoir place dans un wagon, et pourtant nous avions payé pour un *char-à-bancs*. C'est à peu près un franc de trop, bagatelle! J'étais d'ailleurs venu pour un gros sou. Compensation pour moi, compensation pour la recette. J'oubliais que la recette perdit le prix des places occupées par les quatre jeunes gens dont il est parlé plus haut : ceci dérango la compensation.

O administration du chemin de fer, tâchez un peu de mettre de l'ordre dans tout ce désordre! Nous arrivâmes à Bruxelles sans encombre, à l'aide de deux ou trois remorqueurs.

Le mouvement sur le chemin de fer avait été énorme ce jour-là. Le dernier convoi, celui dont nous faisons partie, fut tel que l'on eût dit la fuite d'Egypte, aux chameaux près. Je ne sache pas du moins qu'il y ait eu des chameaux : il est vrai que la petite absorba toute mon attention.

Pauvre petite! elle était si contente quand je la remis entre les bras de son oncle, saine et sauve des pieds à la tête, si ce n'était la déchirure de sa robe et la perte de son voile. Je ne lui en ai rien dit, mais j'ai ramassé un lambeau de ce précieux voile vert. Je le conserve comme un nouveau monument de la fragilité des choses humaines à ajouter à tous les autres, et comme un souvenir des avantages et inconvénients d'une promenade à la vapeur par un jour de fête ou un dimanche.

Et. L.

(Revue Belge.)

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le troisième trimestre de 1836, est ouvert à son bureau, rue derrière St. Thomas, n° 332.

**ANNONCES
ET AVIS DIVERS.**

HUITRES ANGLAISES à 3 fr. le cent, chez ANDRIEN, fils.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

TRÈS-BONNE TERRE DE JARDIN A DONNER, rue derrière St-Thomas, n° 332. 372

BEAU QUARTIER à LOUER, au Quai de la Sauvenière, n. 6, pour 2 ou 3 personnes, sans enfans. 407

LIBRAIRIE

J. G. LARDINOIS,

RUE DEVANT LES CARMES, N° 382, A LIÈGE,

POUR PARAITRE INCESSAMMENT :

LA BONNE ANNÉE.

ALMANACH NOUVEAU POUR 1837, un vol petit in-18, prix : 50 cent. 419

MAGASIN

SOIERIE, SCHALS ET NOUVEAUTÉS

Chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32, on vient de recevoir un ASSORTIMENT de MÉRINOS français, de Satin laine, algérienne, Mérinos Thibet, idem anglais, écossais, uni, broché et imprimé; — Schals tartans, anglais et français, de différentes qualités; — Flanelle, Calçons, Gilets et Bas de Laine.

Le JEUDI 15 décembre 1836, à deux heures, par devant M^e OPHOVEN, juge de paix des cantons de l'Est et Nord de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, le notaire PAQUE procédera à la vente aux enchères publiques D'UNE BELLE et SPACIEUSE

MAISON DE COMMERCE.

SEISE A LIÈGE, RUE HOCHPORTE, N° 77.

Composée de sept pièces à feu, grands greniers et trois caves, avec porte cochère, grande cour, puits, citerne, écuries pour seize chevaux et jardin entouré de murs, d'environ deux verges grandes.

La maison est très achalandée et la propriété peut être divisée en plusieurs parties propres à y bâtir.

On peut voir les conditions audit bureau et en l'étude du notaire. 414

VENTE DE DEUX MOULINS.

Le LUNDI 12 décembre 1836, à deux heures, le notaire PAQUE, exposera en vente aux enchères publiques, rue Souverain Pont,

DEUX GRANDS MOULINS A FARINE,

Mus par un excellent cours d'eau, composés de deux grandes roues ou volants, six couples de meules, pièces, chambres, cuisine, vastes greniers, caves, cour, écuries, jardin longeant l'eau d'Ourte, un autre jardin vis-à-vis, un bâtiment ayant servi à une distillerie, et une autre maison, le tout formant une superficie de 4 1/2 à 5 verges grandes (environ 1900 mètres carrés.)

Cette belle et grande propriété située à Liège, rue Grande Béche, n. 1222 et 1223, près du nouveau pont de la Boverie, endroit le plus florissant de la ville, est propre à y faire d'autres établissements en tous genres.

S'adresser audit notaire PAQUE. 415

AVIS.

VENDREDI prochain 18 novembre et jour suivant s'il y a lieu, le huissier soussigné vendra à son domicile, Quai de la Batte, n° 1081, à Liège, chez qui le catalogue se distribue,

UN TRÈS-BEAU CHOIX DE LIVRES,

De Sciences, Histoire naturelle, Médecine, Pharmacie, diverses collections et préparations, etc., etc., de feu M. L. NOEL, docteur en médecine.

ARGENT COMPTANT. A. FISSETTE. 412

VENTE D'UNE PIÈCE DE TERRE,

SANS FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

JEUDI 1^{er} décembre 1836, à deux heures de relevée, à la maison pastorale à Ste. Véronique, le notaire BIAR exposera en vente publique, UNE PIÈCE DE TERRE, située en la campagne de Sclessin, commune de Tilleur, contenant 34 ares 51 centiares, tenant d'un côté à Mme. Degrady Sauvage, et des trois autres à la Banque, tenue en location par J. J. Delaitte, de Tilleur.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire. 416

A VENDRE

DEUX COLONNES

EN MARBRE DE SAINT-REMI,

AVEC BASES ET CHAPITEAUX DE L'ORDRE IONIQUE; D'une hauteur de trois mètres quarante quatre centi mètres.

S'adresser à M. CHEVRON, architecte, à Liège.

LUNDI, 28 novembre 1836, 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères,

D'UNE MAISON,

EN TRÈS-BON ÉTAT, SISE A LIÈGE,

RUE SUR LA FONTAINE, N° 106.

Cette maison est composée de 3 pièces au rez-de-chaussée, 2 à l'étage, cour, cave, lavoirs, etc.

S'adresser pour les conditions à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 373

VENTE DE TAILLIS.

A LONG CRÉDIT.

Le JEUDI 17 novembre 1836, à midi, l'on vendra le TAILLIS croissant (planté), sur environ neuf bœniers dans le bois dit Terre Laurent et Houillères, à une demi-lieue de Hoy, commune de Ben-Ahin — La vente aura lieu chez Hubert PENASSE, à SOLIÈRES, même commune.

S'adresser pour renseignements au garde-Romainville, à St-Léonard. 361

VENTE AVEC GRANDE FACILITÉ DE PAIEMENT,

D'UNE

BONNE MAISON,

AU QUAI DE LA SAUVENIÈRE, A LIÈGE.

Jeudi, 1^{er} décembre 1836, à 2 heures de relevée, il sera vendu publiquement, par le ministère du notaire SERVAIS, à Liège, en son étude, place du Spectacle, la MAISON, n° 817, située au centre du quai de la Sauvenière, à Liège, avec cour, deux pompes et une communication sur la rue Bassé Sauvenière.

Cette maison vient d'être restaurée à neuf et les changements qu'on a apportés à sa distribution, la rendent fort commode et agréable.

S'adresser au notaire chargé de la vente. 379

AVIS

CONTRE LES COLS EN FAUSSE CRINOLINE

Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'incommodité sont reconnus.



La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, duite double, est apposée sur chacun de ses cols; sert de garantie, autrement déception.

DÉPÔTS à Liège, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle, FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSENT.

Sirope pectoral fortifiant du docteur Chaumonnot, préparé par M. POISSON, pharmacien, breveté du Roi, rue du Roule, n. 11, à Paris.

UNE MÉDAILLE D'OR

A ÉTÉ ACCORDÉE A L'AUTEUR DE CE REMÈDE.

La saison froide et humide qui engendre les toux, les rhumes, les catarrhes, la coqueluche, et les affections multipliées de la poitrine dont la plupart sont rebelles aux moyens employés pour leur guérison, nous engageant à recommander l'usage du Sirope pectoral fortifiant du docteur Chaumonnot. Ce médicament n'a besoin d'aucun éloge; les certificats des premiers médecins du Roi, et de S. A. R. le duc d'Orléans et des professeurs des facultés et membres de l'académie qui sont à l'appui du prospectus, sont les meilleurs titres en sa faveur.

Dépôt chez MM. Decat 9, rue des Pierres, à Bruxelles; Obosenski, rue Tirllemont, à Louvain; Lebontte, rue du pont d'Avroy, 552, à Liège; Frans Debat, à Gand; Jourdain, à Namur; Fryson Vanoutrive, à Ypres; Vanniart, à Mons; Smout, à Malines; Dobbelaère, à Courtray, tous pharmaciens. 360

PROVINCE DE LIÈGE.

Jeudi 24 du courant, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège; par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, et sous l'approbation ultérieure de la députation permanente du conseil provincial, il sera procédé à l'adjudication publique, aux enchères et à l'extinction des feux du droit de navigation, pour le terme d'une année, commençant le 1^{er} janvier 1837 et finissant au 31 décembre même année, aux bureaux établis ci-après, savoir :

Rivière de Meuse.

- 1° Au-dessous du pont de Hoy.
- 2° A Fragnée en lieu dit Six-Maisons.
- 3° A Lixhe.

Rivière de Vesdre.

- 4° A Chênée.

Rivière d'Emblève.

- 5° A Douxflamme.

On peut prendre connaissance du cahier des charges à la 1^{re} division des bureaux du gouvernement à Liège, et aux bureaux de MM. les commissaires d'arrondissement de Liège et de Hoy.

Liège, le 8 novembre 1836.

VILLE DE LIÈGE.

Dépôts de Chauffage sur la voie publique.

L'administration communale, frappée de l'abus que beaucoup de particuliers et surtout les charretiers, font de la tolérance dont ils ont joui jusqu'à ce jour, pour le dépôt momentané du chauffage nécessaire à leur consommation, vis-à-vis de leur demeure sur la voie publique, informe ses administrés que tous dépôts de cette nature qui, dorénavant seraient assez considérables ou établis d'une manière assez peu convenable pour gêner, ou entraver la circulation, seront nécessairement l'objet de poursuites judiciaires, tant à la charge des charretiers qui auront déchargé le chauffage, qu'à la charge de la personne à laquelle il est destiné.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance le 9 novembre 1836.

Le président, L. JAMME.

Par le collège: le secrétaire DEMANY.

Le collège des bourgmestre et échevins procédera le jeudi 17 novembre courant, à midi, à l'adjudication de l'entreprise de la peinture à l'huile du bâtiment de la Halle aux Viandes de Saint-Séverin.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la commune, Liège, le 11 novembre 1836.

Le président du conseil, Louis JAMME.

Par le collège le secrétaire, DEMANY.

BOURSES.

ANVERS, LE 14 NOVEMBRE.

| | | | | |
|----------------------|--------------|-----------------------------------|------------------|---|
| ANVERS. Det. activ. | 105 0/0 | NAPLES. Cert. Falc. | 91 0/0 | P |
| • Det. différ. | 44 1/2 A | ÉTAT-RO. Lev. 1832. | 00 0/0 | |
| Emp. de 48 mill. | 400 0/0 P | à An. 1834. | 99 3/4 | P |
| HOLL. Det. activ. | 96 | | | |
| Rente remboursab. | 97 1/4 P | | | |
| AUTRICHE. Métaill. | 102 3/4 A | | | |
| Lots de fl. 400. | 250 | Amst., c. jours. | 111 1/2 p. | |
| • de fl. 250. | 417 | Rotterd., Idem. | 114 1/2 p. | |
| • de fl. 500. | 682 | Paris, Idem. | pair | P |
| Poloc. Lots à 300. | 416 | • 2 mois. | fl. 314 1/2 p. A | |
| • fl. 500. | 431 3/4 P | Lond. p ^e Estr. c. j. | 39 1/2 1/2 | |
| BRESIL. E. à L. 1824 | 82 0/0 P | • 2 mois. | 39 1/2 1/2 A | |
| ESPAG. Emp. 1834. | 49 1/4 1/2 A | Hamb. p ^e 40 HB. c. j. | 35 5/16 A | |
| D. dif. 1834. | 0 0/0 | • 2 mois. | 35 1/16 | |
| Dit. p. 1834. | 0 0/0 | Bruxelles et Gand. | 114 p. c. perte. | |
| Det. diff. | 8 5/8 P | | | |

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 14 NOVEMBRE 1836. Les fonds Espagnols ont été sans variation à notre bourse de ce jour. Ardoins ouvert 19 1/4 et reste 19 1/8 argent à demain. Primes à un mois 20 3/4 0/0 dont 1 p. c. et argent. On a fait très peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 14 NOVEMBRE.

| | | | |
|---------------------|-----------|---------------------|-------------|
| Det. active. | 52 1/2 | Fourn. des Ventes. | 408 1/2 P |
| Emp. R., fin cour. | 400 | P. Chatelineau. | 446 0/0 |
| Emp. de 30 mill. | 92 3/4 | P. St-Léonard. | 440 1/2 P |
| Emp. dec. v. 1832. | 450 0/0 A | Verreries Charleroi | 000 0/0 |
| Act. Société Gén. | 830 1/2 A | Espérance. | 148 0/0 P |
| So. de Com. de civ. | 446 0/0 | Brasseries. | 109 |
| Ban. de Belgique. | 125 et | Librairies. | 600 0/0 |
| So. du c. de S.-O. | 408 0/0 P | Det. active. Hol. | 52 1/4 |
| S. Hauts-Four. | 450 0/0 A | Synd. d'amort. | 00 |
| Banq. fonc. | 101 1/4 P | Lost. r. av. coup. | 00 0/0 |
| S. du Cha. Flenu. | 144 0/0 P | • inscrip. | 96 1/2 P |
| Wasme-Horou. | 195 | Métalliques. | 102 1/2 P |
| Sclessin. | 129 0/0 P | Naples. | 91 0/0 P |
| Société nationale. | 136 1/2 | Emp. Ard. 1835. | 49 1/4 et P |
| Levant de Flenu. | 111 0/0 P | D. différé. | 0 0/0 |
| Charb. d'Ougrée. | 149 0/0 P | Id. 1835. | 0 0/0 |
| Sars-Longchamps. | 114 1/2 | P. Brésil. | 83 0/0 |
| Chemin de fer. | 102 1/2 | Rome. | 400 A |

VIENNE, LE 5 NOVEMBRE.

Métalliques, 103 0/0. — Actions de la banque, 134 1/2 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 13 ET 14 NOVEMBRE.

La galjace belge Josephine, ven. de Yarmouth, ch. de 90 tonneaux sel de roche. — La galjace danoise Minerva, ven. de Aelburg, ch. de graine de navets.

PLACE D'ANVERS, LE 14 NOVEMBRE.

VENTES.

Il s'est fait peu d'affaires aujourd'hui; en sucre brut, on n'a rien signalé, il en a été de même pour le raffiné.

Café. — Rien d'important, une vente de 87 balles Brésil vert à 33 1/2 c., quelques bagatelles en St-Domingue et Brésil, ont été faites à prix divers.

Cuir. — 800 Montevideo ont été traités à prix non indiqués.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 14 NOVEMBRE 1836.

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Froment vieux, l'hectolitre, | fr. 15 39 |
| Froment nouveau, l'hectolitre, | 00 00 |
| Seigle vieux, id. | 11 50 |
| Seigle nouveau, id. | 00 00 |

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.